



Commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation

**52040 - Fonctionnement des collèges publics**

**Proposition de dénommer le  
collège de HEILIGENSTEIN "Collège  
du Torenberg - Heiligenstein"**

**Rapport n° CP/2017/334**

**Service gestionnaire :**  
J3-Collèges

**Résumé :**

Conformément à l'article L 421-24 du Code de l'éducation, le Département est chargé d'arrêter la dénomination des collèges publics.

Après concertation des acteurs locaux et pédagogiques, il est proposé à la Commission Permanente de décider de dénommer le collège de Heiligenstein "Collège du Torenberg-Heiligenstein".

Dans le respect de l'article L 421-24 du Code de l'éducation, la dénomination ou le changement de dénomination des établissements publics locaux d'enseignement relève de la compétence du Département.

### **Collège de Heiligenstein**

Les Communes de Barr et de Heiligenstein ont été sollicitées par le principal du collège de Heiligenstein afin que leurs conseils municipaux formulent un avis sur une proposition de nouvelle appellation "Collège du Torenberg-Heiligenstein".

Or, les délibérations des conseils municipaux tenus en 2016 ont émis des avis différents.

Le conseil municipal de Barr a validé à l'unanimité la nouvelle dénomination, celui de Heiligenstein ne l'a pas retenue.

La décision de dénomination relevant de la compétence du Département, le Président du Conseil Départemental a informé respectivement les Maires de chacune des deux communes de sa décision de retenir l'appellation "Collège du Torenberg-Heiligenstein" pour le collège de Heiligenstein, suivant ainsi le choix de l'établissement.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider de dénommer le collège de Heiligenstein "Collège du Torenberg – Heiligenstein".

La commission territoriale Sud, lors de sa réunion en date du 3 juillet 2017 et la commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 6 juillet 2017 ont émis un avis favorable à cette proposition.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide de dénommer le collège de Heiligenstein "Collège du Torenberg-Heiligenstein".*

Strasbourg, le 23/08/17

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a long horizontal stroke extending to the right.

Frédéric BIERRY